

INTRODUCTION

L'élaboration de la politique des besoins éducationnels spéciaux de notre établissement s'avère une base sur laquelle toute la communauté (élèves, parents, enseignants, directions, conseil d'établissement, commission scolaire) peut s'appuyer, au besoin, afin de bien connaître le milieu et favoriser ainsi une concertation éclairée et ciblée en regard des différents enjeux qui concernent la façon d'accueillir tous les élèves. La politique reflète la mission et la vision de l'établissement et s'inscrit dans la philosophie du Baccalauréat International (IB) qui affirme que « les aménagements à des fins d'accès ont pour but de supprimer ou de réduire les obstacles auxquels les élèves peuvent se heurter au cours de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation.¹ »

Tel qu'indiqué dans le document des normes et modalités d'évaluation des apprentissages² de notre école et dans nos politiques linguistique et d'évaluation, en cours d'apprentissage, des décisions d'ordre pédagogique sont prises pour soutenir le développement des apprentissages, ajustées selon les besoins des élèves.

La différenciation pédagogique est un principe bien intégré au sein de notre établissement et respecte en tout point les exigences du PÉI.

SOUTIEN APPORTÉ AUX ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT AYANT DES BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

Des dispositions spéciales sont mises en œuvre au sein de l'établissement afin d'accueillir les élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux (dyslexie, déficit d'attention, mobilité réduite, etc.). Afin de soutenir ces élèves tout au long de leur cheminement au secondaire, une diversité de services complémentaires aux élèves sont offerts par du personnel spécialisé entre autres en psychologie, en orthopédagogie, en éducation spécialisée, en service social, en santé.³

Des ressources matérielles (portable, système audio, etc.) et d'ordre logistique (temps supplémentaire pour réaliser les examens, etc.) s'ajoutent aux moyens pédagogiques adaptés mis en place. Les enseignants adaptent les tâches en fonction des besoins des élèves, mais ne les modifient pas. Les professionnels soutiennent les élèves et offrent également du soutien aux enseignants concernés.

¹ *Politique d'accès et d'inclusion*, https://resources.ibo.org/myp/works/edu_11162-53587?root=1.6.2.2.7&lang=fr.

² *Encadrement local en évaluation (Normes et modalités)* 23 août 2011.

³ Voir *Services complémentaires aux élèves*, Agenda scolaire De Rochebelle, p.22,23,24.

L'école dispose d'un ascenseur dans le pavillon des 4^e et 5^e secondaires, de systèmes de monte-charge adapté dans les autres pavillons et d'une toilette adaptée pour handicapé dans le pavillon d'éducation physique. Afin de pouvoir accueillir les jeunes à mobilité réduite ou circulant en chaise roulante, l'école compte parmi son personnel des PEH, des préposés aux élèves handicapés.

PROCÉDURES D'IDENTIFICATION À L'ADMISSION ET STRUCTURES DE SOUTIEN JUSQU'À LA FIN DU PROGRAMME

Au début de la 1^{re} année scolaire, les professionnels de l'école étudient tous les dossiers en provenance du primaire et établissent les plans d'interventions appropriés.⁴ Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) fournit aux écoles un cadre de référence pour élaborer des plans d'intervention pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage⁵. Les plans d'intervention de notre clientèle sont faits dans le respect de ces normes. Les mesures d'appui inscrites sont communiquées à tous les enseignants de l'élève ainsi qu'aux membres du personnel ayant des interactions avec celui-ci. Tous travaillent de concert pour la réussite de l'élève.

Par la suite, à chaque niveau suivant, un professionnel est responsable de transmettre aux enseignants les informations relatives aux élèves bénéficiant de mesures particulières en évaluation. Cette opération est réalisée au début de chaque année scolaire; le suivi est ensuite assuré par le biais d'une Table d'encadrement.⁶

Afin de favoriser la réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire, en plus des services des professionnels spécialisés de l'école, des enseignants ressources sont à la disposition des élèves du PEI de la 1^{re} à la 5^e secondaire⁷. Les élèves ayant des mesures particulières en évaluation peuvent aussi bénéficier, comme les autres jeunes de l'école, des récupérations, des pairs aidants et de l'aide aux devoirs pendant tout leur secondaire.

Afin de favoriser la réussite des examens informatisés de 5^e secondaire, une demande d'aménagement de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion est complétée et acheminée à l'IB pour les élèves qui ont bénéficié de mesures particulières depuis leur entrée au secondaire dans notre école.

Révisée le 3 octobre 2023

⁴ Voir Annexe 2 Modèle de *Plan d'intervention* École secondaire De Rochebelle.

⁵ Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, *Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève. Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2004, 44 pages.

⁶ Voir Annexe 3 Modèle de *Table d'encadrement* École secondaire De Rochebelle.

⁷ Voir Annexe 4 Enseignants ressources, École secondaire De Rochebelle 2023-2024.

ANNEXE I
SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉLÈVES

Services complémentaires aux élèves

1. **Service d'orientation scolaire**

Les conseillères d'orientation aident les élèves à :

- ✚ mieux connaître leurs goûts, leurs aspirations, leurs valeurs et leurs besoins; s'informer sur l'ensemble des programmes scolaires;
- ✚ augmenter leurs connaissances sur le monde du travail et leurs possibilités de carrières; préciser leur choix tout en envisageant des solutions de rechange;
- ✚ résoudre des difficultés interpersonnelles, de motivation ou de rendement scolaire.
- ✚ faire le processus de choix de cours en les informant et en les accompagnant.

Pour atteindre ces buts, les conseillères d'orientation peuvent rencontrer les élèves soit individuellement ou en groupe-classe. De plus, elles mettent à leur disposition un centre de documentation (local 4123 du pavillon Marie-Victorin) que les élèves peuvent utiliser pour leurs recherches d'informations.

CONSEILLÈRES	PAVILLONS	LOCAUX	POSTES
Marie Dussault	Jacques-Rousseau (3 ^e secondaire)	2118	2517
	Marie-Victorin (5 ^e secondaire)	4123B	2537
Megan St-Laurent	Marie-Victorin (5 ^e secondaire)	4123B	2516
Karine Cloutier	Marie-Victorin (4 ^e secondaire)	4123C	2529

2. **Service de psychologie**

Le psychologue est un professionnel qui peut aider à développer des attitudes et des comportements favorables au cheminement personnel.

Sur le plan des habiletés sociales, les relations avec les autres pourront être plus satisfaisantes. L'élève pourra aussi se donner des objectifs plus adéquats dans la réalité scolaire.

Nous pouvons tous être préoccupés par des difficultés qui empêchent d'être bien avec soi et avec les autres : échecs scolaires, conflits, problèmes à la maison, etc.

Prendre le temps d'en parler permet d'y voir plus clair, de comprendre ce que l'on vit, de se connaître davantage et ainsi se sentir mieux avec soi et avec celles et ceux qui nous entourent.

Au besoin ou simplement pour obtenir des informations pour toi ou quelqu'un d'autre, ce service est ouvert à tous.

PSYCHOLOGUES	PAVILLONS	LOCAUX	POSTES
Isabelle Demers		PGV 1112	2575
Louise Veillette		PJR 2107-D	2523

3. **Service social scolaire**

La travailleuse sociale est une personne ressource à consulter en cas de difficultés :

- ✚ personnelles (manque de confiance et d'estime, relations amoureuses, stress, démotivation, etc.)
- ✚ familiales (conflits avec tes parents, séparation, violence, etc.)
- ✚ sociales (isolement, conflits avec tes amis, etc.)

Elle est là pour écouter, aider à solutionner les problèmes et donner de l'information. Les rencontres sont confidentielles.

Elle vient rencontrer les élèves à l'école **sur demande**. Pour rencontrer la travailleuse sociale, voir l'éducateur spécialisé de niveau.

4. **Service de santé**

L'infirmière de l'école est une personne-ressource en santé qui offre des consultations confidentielles sur la contraception, la grossesse, les I.T.S.S. et les problèmes de santé particuliers. Elle peut, après évaluation, faire un test de grossesse, initier la contraception hormonale et administrer la pilule du lendemain (dans un délai de plus ou moins 120 heures après une relation sexuelle non protégée). Pour les élèves de moins de 14 ans, elle devra obtenir l'autorisation des parents.

De plus, en 3^e secondaire, elle organise une clinique de vaccination contre la diphtérie-coqueluche-tétanos et fait la mise à jour du statut vaccinal si nécessaire. Elle organise aussi des cliniques de vaccination contre le VPH aux filles en 3^e secondaire.

Il y a un poste de premiers soins bien identifié au secrétariat de chaque pavillon avec un personnel compétent pour t'aider rapidement en cas d'accident ou de malaise.

INFIRMIÈRE	PAVILLON	LOCAL	POSTE
Anick Simard	Marie-Victorin	4026	2559

5. **Service d'orthopédagogie**

L'orthopédagogue agit à titre de personne-ressource au sein de l'équipe-école. Elle voit à la mise en place des mesures d'aide à l'élève et travaille en complémentarité avec les enseignants pour favoriser la réussite du plus grand nombre.

Elle exerce un rôle de soutien auprès des parents et des enseignants afin que ceux-ci puissent aider l'élève à progresser sur le plan des apprentissages scolaires. Elle agit à titre de rôle-conseil auprès de la direction, procède à certaines évaluations et au classement d'élèves. Finalement, l'orthopédagogue voit à la mise en place et à la coordination de plusieurs plans d'interventions.

ORTHOPÉDAGOGUES	PAVILLONS	LOCAUX	POSTES
Claudia Bergeron	Gilles-Vigneault	1130	2541
Cynthia Marin	Maire-Victorin	4111D	2540
Catherine Gauthier	Jacques-Rousseau	2105	2541
Jasmina Musaefendic	Jacques-Rousseau	À venir	2629

6. **Service de prévention des dépendances**

L'intervenante en prévention des dépendances est présente pour :

- ✚ informer sur les différentes drogues, y compris l'alcool et la cigarette;
- ✚ répondre aux inquiétudes par rapport à la consommation, celle des amis(es) ou de la famille;
- ✚ évaluer la consommation;
- ✚ offrir un suivi individuel et/ou de groupe;
- ✚ accompagner l'élève dans ses difficultés;
- ✚ offrir ces mêmes services en lien avec le jeu.

Ces services sont offerts en toute confidentialité. Pour rejoindre la ressource, les élèves peuvent s'informer à leur secrétariat de niveau ou se présenter au local 2105 du PJR ou communiquer à l'adresse suivante : karyne.blackburn@cssdd.gouv.qc.ca

INTERVENANTE	PAVILLON	LOCAL	POSTE
Jade Soucy	Marie-Victorin	4123-D	2524

7. **Service d'éducation spécialisée**

Les éducateurs spécialisés interviennent auprès des élèves présentant des difficultés personnelles, familiales, scolaires et plus particulièrement au niveau de l'absentéisme et de la motivation. Ils aident l'élève à identifier sa difficulté, à trouver des pistes de solution et le réfèrent aux intervenants de l'école ou de l'extérieur pouvant le mieux l'aider.

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS	PAVILLONS	LOCAUX	POSTES
Catherine Gauthier	Gilles-Vigneault	1215	2571
Karine Bourgeois	Jacques-Rousseau	2215	2577
Mélanie Despins	Marie-Victorin	4127	2538
Andrée-Anne Grenon	Félix-Leclerc	6112	2533
Julien Gilbert	Marie-Victorin	4111-B	2572

8. *Service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire*

L'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire offre, non seulement des possibilités de s'impliquer dans des projets d'engagements dans la communauté (visites à des personnes âgées, Unicef, Actions internationales, Animation au primaire, Amnistie internationale, etc.), mais il offre également des projets permettant de mieux se connaître et de vivre de saines relations avec les autres (Relais-Jeunesse), de s'arrêter pour réfléchir sur le sens de la vie de sa vie (24 h au Monastère), de découvrir d'autres traditions spirituelles (autochtones, etc.).

Vous avez des idées de projets, votre créativité est aussi la bienvenue.

ANIMATEUR	PAVILLON	LOCAL	POSTE
Manon Lapolice	Marie-Victorin	4018	2557

9. *Service des sports et loisirs*

Les techniciennes en loisirs soutiennent et organisent des activités à l'intention des élèves. Elles les aident dans l'organisation d'activités sociales, culturelles ou sportives en tenant compte de leurs aspirations et des politiques établies, soit comme complément d'activités à certains programmes scolaires, soit comme activités de loisirs. Elles font la gestion complète de toutes les équipes sportives qui représentent l'école. Elles planifient et supervisent les camps de sélection, engagent les entraîneurs, organisent les compétitions, etc. Elles font également la promotion des sports en général et des saines habitudes de vie.

TECHNICIENS EN LOISIRS	PAVILLONS	LOCAUX	POSTES
Karolanne Charest	Gilles-Vigneault	1108	2527
Benoit Lévesque Boulianne			2537
Mélissa Robin	Claire-Bonenfant	3105	2506

10. *Service de bibliothèque*

La bibliothèque offre un endroit paisible pour la lecture et les recherches.

BIBLIOTHÉCAIRE	PAVILLON	LOCAL	POSTE
Simona Daniela Bumb	Marie-Victorin	4055	2512

ANNEXE 2

MODÈLE DE PLAN D'INTERVENTION

ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE



PLAN D'INTERVENTION

Nom de l'élève :		Date :	Personnes présentes :
Date de naissance :		Niveau :	
Père :	Mère :	Tuteur :	
Difficultés de l'élève :	<input type="checkbox"/> Apprentissage :	<input type="checkbox"/> Comportement :	

Etat de la situation (description brève des éléments pertinents pour ce plan d'intervention : faits observés relatifs au milieu scolaire, résultats, comportement, attitude, intérêts...)	Forces et Capacités (aptitudes acquises ou développées)
Besoins (ce que l'élève doit développer pour progresser dans sa réussite scolaire)	Services déjà en place et responsable

Besoins <small>(ce que l'élève doit développer pour progresser dans sa réussite scolaire)</small> <i>EXEMPLE : L'élève sera capable d'organiser son espace de travail.</i>	Objectifs <small>(résultat précis et mesurable, formulé avec verbes d'action ce que l'élève doit faire)</small> <i>EXEMPLE : L'élève maintiendra son attention sur un travail donné durant 15 minutes consécutives.</i>	Moyens <small>(action permettant de réduire l'écart avec la situation actuelle pour atteindre l'objectif)</small> <i>EXEMPLE : Autoévaluation hebdomadaire par l'élève.</i>	Responsable(s) <small>(personnes jouant un rôle dans l'atteinte de l'objectif)</small>

Mesures d'adaptation convenues :	

Responsable du suivi : _____

SIGNATURES

DATE DU PLAN :	NOM DE L'ÉLÈVE :
Élève :	Parents :
Responsable de l'élaboration du P.I. :	Responsable du suivi du P.I. :
Direction :	

FERMETURE DU PLAN D'INTERVENTION

Nom de l'élève : _____ Dernier P.I. : _____

Date de naissance : _____ Niveau : _____

Père : _____

Mère : _____

Suite à la rencontre de suivi au plan d'intervention tenue le _____, les intervenants considèrent que les objectifs poursuivis ont été atteints. La démarche de plan d'intervention est donc fermée.

Les parents sont avisés le _____.

Signature de la direction : _____

Date : _____

ANNEXE 3

MODÈLE DE TABLE D'ENCADREMENT
ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE

**TABLE D'ENCADREMENT:
2023-2024**

Confidentiel

Groupe 571

Titulaire :

Bleu: Informations de l'année scolaire 2023-2024

Rouge: Nouvelles informations

Plan d'intervention	Mesures particulières	Dossier d'aide particulière	On observe que...	Moyens à mettre en place	Étape d'absence	Étape de comportement	Responsable

ANNEXE 4

Enseignants ressources 2023-2024

Nom	Niveau	# périodes
Bérubé, Marie-Claude	1 ^{re} et 2 ^e PMP (français)	6
Blanchet, Nicolas	4 ^e et 5 ^e PMP et PEI	8
Castilloux, Isabelle	1 ^{re} et 2 ^e PMP (maths)	4
Demers, Nathalie	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e PMP et PEI (maths)	12
Doré, Lucie	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e PMP	12
Fugère, Marie-Josée	3 ^e PMP et PEI	8
Lamontagne, Mario	1 ^{re} et 2 ^e PEI	5
Langlois, Geneviève	3 ^e PMP et PEI (maths)	6
Montminy, Alexandra	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e PMP et PEI (français)	6
Guimond, Dominique	Francisation	6
Proteau, Geneviève	4 ^e et 5 ^e PMP (sciences)	6
Roy, Guillaume	1 ^{re} et 2 ^e PEI (maths)	5
Bourque, Andrée-Anne	1 ^{re} et 2 ^e PMP (anglais)	4
	Total de périodes	88